

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 42 (1945)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

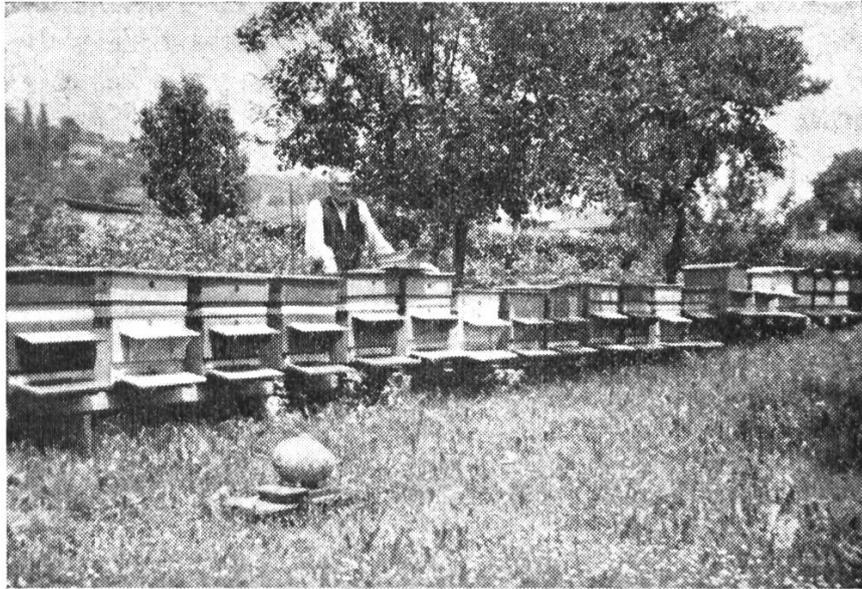
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE**† François ROBERT**

La Section de Moudon et environs vient de perdre un membre particulièrement dévoué en la personne de François Robert, que nous eûmes le triste devoir d'accompagner à sa dernière demeure le 22 décembre écoulé. Né en 1875, venu un peu sur le tard, en 1920, à l'apiculture, il n'en fut que plus fervent et montra, dès son établissement à Moudon, en 1937, l'enthousiasme d'un jeune.

Désireux de se perfectionner, de s'instruire, il accepta de suivre le cours de comptabilité apicole organisé il y aura bientôt trois ans à Lausanne et fut toujours le membre dévoué à qui on avait recours lorsqu'il y avait un coup de main à donner lors d'une distribution de sucre, lorsqu'il fallait trouver un délégué à la Vaudoise ou à la Romande, prenant soigneusement des notes afin d'être à même de pouvoir nous dire tout ce qui s'était passé.

A son fils, à sa fille, si durement éprouvés par son brusque départ, la Section d'apiculture de Moudon et environs renouvelle encore l'expression de son ardente sympathie.

Comité de Moudon et environs.

† Louis KOPF

Le 25 janvier, une assistance émue a accompagné à sa dernière demeure Louis Kopf, de Corcelles s/Chavornay, membre de la Section d'Orbe.

Les deuils, les revers ne l'ont pas épargné ; même la maladie

l'a empêché d'avoir une occupation régulière. L'apiculture l'a tenté et il a édifié un rucher d'une quinzaine de colonies qu'il a soigné avec sollicitude. Durant la belle saison, c'est près de ses chères abeilles qu'il a trouvé sinon l'oubli du moins bien des heures d'apaisement à toutes ses causes de tristesse. Cherchant toujours à apprendre, il a été un membre assidu de nos assemblées de section.

Nous présentons à sa famille, spécialement à sa mère, notre sincère sympathie.

Chs Buttet.



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

le **SAMEDI 10 MARS 1945**, à 10 heures précises, au Restaurant du Théâtre, à **LAUSANNE**

Ordre du jour :

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Rapport du président.
3. Comptes et rapports des vérificateurs.
4. Discussion sur les rapports publiés dans le *Bulletin*.
5. Nominations statutaires de deux membres sortants du Comité : MM. Niquille et Magnenat, et remplacement de M. Farron.
6. Propositions présentées dans le délai légal.
7. Activité 1945.
8. Table des matières.
9. Statuts de la Romande.
10. Divers.

A 13 heures, repas au Restaurant du Théâtre. Prix : fr. 5.—, sans vin. Service à la charge de la caisse centrale. Se munir de deux coupons de repas. Au dessert, cérémonie des vétérans. (Le dîner leur est offert.)

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin détachable de leur feuille de convocation et le remettre, en entrant dans la salle, à M. Thiébaud.

Statuts : Art. 9. — Le président et le premier délégué de chacune des sections sont indemnisés de leurs frais de déplacement en troisième classe. Les frais des autres délégués sont à la charge des sections. Le président : *Gapany*.

L'assemblée commencera à 10 heures précises, de façon que la partie administrative soit terminée, si possible, à 13 heures pour le repas.

Sucre de nourrissage en 1945

La circulaire N° 359 de l'Office de guerre pour l'alimentation, à Berne, nous est parvenue trop tard pour qu'il nous soit possible de la faire paraître dans le numéro de notre *Bulletin* de février. Elle est au reste trop copieuse (8 pages grand format) pour que nous la publions in extenso. Nous nous bornerons à donner ici les indications qui nous semblent principales pour les apiculteurs, renvoyant ceux qui voudront plus de détails aux offices cantonaux ou communaux de l'économie de guerre.

Délais. — Le contrôle final des apiculteurs devra être opéré à fin février, avec comme jour de référence le 28 février 1945.

Sous poste 1 de la feuille, l'apiculteur indiquera : le nombre, au 28 février 1945, des colonies hivernées.

Sous poste 2 : le nombre des personnes prenant régulièrement pension dans son ménage, au 28 février 1945.

Sous poste 3 : son stock de miel au 28 février 1945. (Le miel conservé comme nourriture pour les abeilles ne devra pas être déduit.)

Sous chiffre 4 : le stock de sucre au 28 février 1945.

(Les stocks de miel et sucre seront pesés et non évalués.)

Jusqu'au 6 mars au plus tard, les apiculteurs sont tenus de remettre à l'office communal chargé du contrôle :

a) la formule de contrôle H. 11c, complétée selon les instructions ci-dessus ;

b) l'ensemble des titres de rationnement provenant de leurs ventes de miel.

Il est interdit, en passant de l'ancienne à la nouvelle année apicole, de conserver des réserves de miel pour le nourrissage des abeilles. En revanche, il sera de nouveau permis, pendant l'année apicole 1945-1946, de réserver 2 kg. de miel par colonie pour le nourrissage des abeilles, ainsi qu'1 kg. pour chaque personne faisant partie du ménage de l'apiculteur. Les apiculteurs pourront prélever sur leurs stocks de miel, à partir du 1er mars 1945 déjà, les quantités de miel destinées au nourrissage des abeilles et au ravitaillement direct, ces quantités devant toujours être défalquées, pendant le mois correspondant.

Les apiculteurs qui auront perdu leur formule de contrôle H. 11c ne pourront obtenir la nouvelle formule H. 14c et l'attribution de sucre pour les abeilles que s'ils fournissent par écrit les données prévues ci-dessus, après en avoir fait confirmer l'exactitude par la société d'apiculture compétente, et cela, même s'ils n'en sont pas membres. Les offices communaux établiront alors, sur la base de ces données, un duplicata de la formule H. 11c.

Ont droit à l'attribution du sucre ceux qui en ont touché jusqu'ici. Les apiculteurs qui possèdent des abeilles dans plusieurs

localités annoncent l'ensemble de leur besoin en sucre à leur commune de domicile.

Aux *nouveaux apiculteurs*, il ne sera accordé aucune attribution de sucre pour l'élevage d'essaims. Seuls peuvent devenir nouveaux apiculteurs ceux qui prouvent qu'ils ont les connaissances nécessaires, soit qu'ils sont d'anciens apiculteurs, qu'ils ont suivi des cours spéciaux ou qu'ils font soigner leurs abeilles par un apiculteur.

Il sera cependant accordé une attribution de sucre aux acheteurs d'anciennes colonies, mais le droit d'achat doit être remis par le vendeur.

L'attribution du sucre est basée sur le cheptel au 28 février 1945. Comme il est difficile aux apiculteurs de donner un chiffre exact à cette date, ils pourront se baser sur le chiffre au 10 juillet 1944, plus les achats ou moins les ventes.

L'attribution sera de 3 kg. par colonie.

Toute attribution de sucre en vue de l'élevage d'essaims est interdite. De même, l'achat d'anciennes colonies après le 28 février 1945 ne donne pas droit à une attribution supplémentaire, le vendeur étant tenu de remettre à l'acheteur la proportion de sucre qu'il n'a pas encore utilisée pour le nourrissement des abeilles.

La distribution des coupons de sucre pour abeilles se fera à partir du 1er mars. Elle devra être terminée au plus tard le 31 mars.

L'attribution ne pourra avoir lieu, en principe, que lorsque l'apiculteur intéressé aura fait sa déclaration d'inventaire conformément aux prescriptions.

Les apiculteurs pratiquant l'élevage des reines pour en faire le commerce ou pour satisfaire leurs propres besoins, et à qui une attribution spéciale de sucre en poudre est nécessaire à cet effet, seront tenus de demander les quantités de sucre requises au moyen d'une requête spéciale, accompagnée d'un préavis de la société d'apiculture compétente. On accordera 1 kg. de sucre, au maximum, par reine fécondée. Chaque apiculteur sera tenu de dresser une liste détaillée portant le nombre et l'emploi des reines élevées.

Aux apiculteurs négligents qui sont sous la surveillance des sociétés d'apiculture locales, il ne sera accordé du sucre que sur proposition des dites sociétés.

L'attribution de printemps de sucre pour abeilles est une mesure de prévoyance destinée tout d'abord à permettre la constitution d'une réserve en vue du prochain hivernage des abeilles. Ce sucre ne devra être utilisé au printemps ou en été que si l'entretien des colonies l'exige absolument. Aucune attribution supplémentaire ne sera vraisemblablement accordée avant l'automne. On devra donc inviter les apiculteurs à utiliser avec la plus grande parcimonie leur attribution de printemps, d'autant plus que l'attribution d'automne sera limitée au strict minimum. Il conviendra d'insister

tout particulièrement pour que les apiculteurs *s'abstiennent de pratiquer le nourrissage stimulant*.

Les coupons de sucre seront valables du 1er mars au 6 juin 1945. Pour l'élevage des reines, il sera délivré, après cette date, des coupons ordinaires.

Une augmentation du nombre des colonies ne pourra être admise que s'il s'agit de combler des vides résultant de la disparition ou de l'union d'essaims, et encore à condition que la dite augmentation ne porte pas le nombre des colonies à un chiffre supérieur à celui qui a été enregistré le 10 juillet 1944. Toutefois, les colonies vendues après le 10 janvier 1944 ne pourront pas être remplacées par de nouveaux essaims. De même, l'augmentation du nombre des colonies dans les limites fixées ci-dessus ne sera permise que si elle peut être supportée par les *propres réserves de sucre* de l'apiculteur intéressé, c'est-à-dire sans que ce dernier soit obligé de demander des attributions supplémentaires.

En conséquence, on accordera pour la première fois des attributions de sucre pour abeilles, en faveur des colonies constituées après le 28 février 1945, qu'à l'occasion de l'attribution ordinaire d'automne 1945.

Lors des attributions d'automne de sucre pour abeilles, il ne sera pas tenu compte des augmentations du nombre de colonies excédant la limite maximum fixée ci-dessus. Il est donc dans l'intérêt même des apiculteurs de renoncer à accroître d'une manière excessive, pendant l'année en cours, le nombre de leurs colonies.

Les jeunes colonies formées au moyen d'essaims naturels devront être réunies pour l'hivernage.

Corcelles (Ntel), le 14 février 1945. *Charles Thiébaud.*

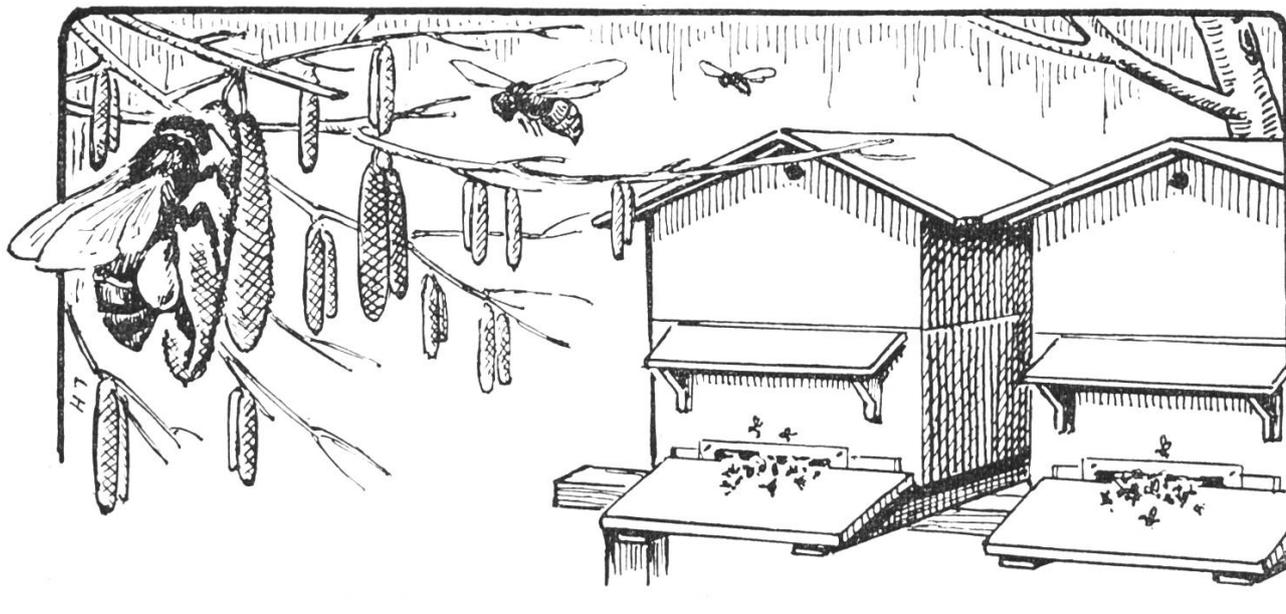
Bibliothèque

Prière de faire une liste d'environ dix volumes, car actuellement trente à quarante volumes sortent chaque jour de notre bibliothèque. En outre, il est inutile de demander le « *Traité complet* », d'Alphandéry, qui ne sera disponible que dans trois ans pour ceux qui n'étaient pas inscrits avant 1945. *Schumacher.*

Dons reçus

Bibliothèque : Dr Scherf, Neuchâtel, fr. 4.50 ; R. Comte, La Tour-de-Peilz, fr. 2.— ; Ed. Jaques, Corseaux, fr. 1.50 ; B. Röthlisberger, Wavre, fr. 5.— ; Girardin, Marais, Le Locle ; Eug. Delacrétaz, Roche (Vaud), fr. 5.—.

Entr'aide : S. F., Peseux, fr. 5.— ; L. Fontannaz, Lutry, fr. 3.50 ; L. Hæsler, St-Aubin, fr. 5.— ; Eug. Renaud, Rochefort, fr. 5.—.



Mars 1945

Nous nous voyons forcé d'avancer fortement la date de notre article mensuel pour ne pas retarder l'envoi du présent numéro, afin que nos membres soient avisés assez tôt pour envoyer leur formulaire aux offices communaux, en vue de la distribution du sucre de printemps. Il importe, en effet, que tous ces formulaires soient remis avant le 6 mars, dernier délai, sinon il y aura un très fâcheux retard dans la distribution des bons de sucre. Il se peut que d'ici là il y ait des sorties qui permettront de jeter un coup d'œil aux colonies qu'on suppose manquer de provisions et il serait désastreux de ne pouvoir intervenir à temps pour sauver de bonnes colonies. Que chacun y mette du sien pour que tout marche normalement. 3 kg. par ruche, c'est vraiment peu, trop peu, mais qu'on se souvienne que dans nombre d'autres pays il y en a encore moins ou pas du tout. Il y a certainement bien des ruchers où l'on n'a pas pu donner en automne ce qu'il fallait et il y aura un déchet probablement considérable dans le nombre des ruches ; il s'agit donc de sauver les meilleures, quitte à sacrifier celles qui, en avril ou même déjà en mars, n'auront pas manifesté une activité normale et même vive.

Mars, c'est en effet le mois où l'apiculteur renaît à la vie avec ses abeilles. Il y a eu, les 7 et 8 février, de jolies sorties qui ont permis des « déchargements » pressants. Toutefois, au moins chez moi, il n'y a pas eu de ces innombrables taches sur les toits, planchettes d'envol ou entrées de ruches, telles que l'on en a vu certaines années. Le nombre des cadavres semblait au premier abord considérable, mais la réclusion avait été bien longue, aussi n'y a-t-il rien d'anormal à première vue. Si vous avez pu remarquer devant telle ou telle ruche des abeilles voletant par soubresauts, prélevez-en une vingtaine et envoyez-les soit à votre inspecteur, s'il dispose des moyens de recherche suffisants, soit au Dr Mor-

genthaler, Liebefeld, pour examen, car il s'agit probablement d'acariose et c'est le bon moment pour déceler cette maladie et tenter les essais de guérison.

Dès que vous pourrez le faire, mais par une température d'au moins 10 à 12 degrés, sans vent, rendez-vous compte de l'état des provisions, de la présence du couvain, mais n'insistez pas, c'est encore trop tôt pour faire une vraie visite. Ce n'est que vers la fin du mois que vous pourrez satisfaire votre curiosité légitime et prononcer un diagnostic sérieux et justifié. Ce diagnostic sera particulièrement difficile cette année, puisqu'il s'agira d'un décret de vie ou de suppression. Comme on nous le dit en haut lieu, il ne sera pas permis de « stimuler », tout le sucre devant être réservé aux colonies capables de faire une récolte et même de réserver ces fameux 3 kg. pour les provisions d'automne. Que l'on se conforme à ces instructions, ce sera l'occasion d'éprouver sur une large mesure la question si controversée du nourrissage stimulant. Faut-il, ne faut-il pas stimuler ? On n'aura pas à se poser cette question, puisqu'il est interdit de le faire. Les instructions de Berne, que vous trouverez dans ce numéro, contiennent encore d'autres interdictions auxquelles vous ferez bien de vous conformer, spécialement en ce qui concerne les essaims. Et là aussi, ce sera l'occasion de faire des expériences qu'en année normale on ne ferait pas, du moins pas sur une aussi large échelle.

Mais ce que nous pouvons, sans enfreindre les instructions fédérales (forcées), c'est de tout préparer pour profiter des meilleures journées de récolte : que vos rayons soient prêts, vos ruches en ordre, vos divers appareils bien au point. Ce sera encore l'occasion de juger de la valeur des différents plateaux-séparateurs pour rendre l'essaim à la souche ; l'occasion aussi d'utiliser les feuilles perforées pour retenir la reine (la vieille, celle de l'essaim) et la condamner, etc., etc. En somme, et dans une certaine mesure, nous voilà forcés d'employer d'autres méthodes, d'en essayer ou d'en trouver. Ce ne sera donc pas un mal en tout et partout que ces interdictions et suggestions.

Ce sera aussi l'occasion pour les comités d'intervenir pour soigner ou faire soigner les ruchers des mobilisés. Et n'attendez pas d'y être appelés : offrez vos services avant qu'on vous y invite ou oblige. Il faut, en ces temps si durs, faire l'apprentissage de la solidarité, ce qui est dans l'intérêt de chacun en définitive. Lorsqu'on songe à ces innombrables évacués, obligés de tout laisser derrière eux, sans presque aucun espoir de retour, les tâches qui nous sont imposées paraissent et sont effectivement bien légères.

Pour bien savoir ce que vous avez à faire pendant ce mois, ne vous fiez pas aux présents « conseils », mais relisez attentivement, en détaillant chaque phrase, votre « Conduite du rucher ». Si vous ne l'avez pas, nous pouvons encore vous en fournir, mais le stock

est bientôt épuisé, au prix de fr. 4.— contre versement à notre compte de chèques II 1480. La nouvelle édition ne pourra guère paraître que vers la fin de l'année... et encore n'est-ce pas sûr.

Voici donc une année où il s'agit de montrer bon courage, persévérance, intelligence aussi. Et, pour terminer, un conseil « rigolo », si l'on peut dire : Ne vous servez pas de gaz pour cuire votre sirop... vous risqueriez gros. Ne le cuisez même pas du tout : encore une occasion d'essayer la préparation du sirop à froid ; le sucre sera plus long à faire fondre, mais comme il n'y en a pas beaucoup...

St-Sulpice, 10 février.

Schumacher.



*La place de l'apiculture dans la production agricole suisse
en 1944*

Comme chaque année, le Secrétariat suisse des paysans a calculé le rendement brut de l'agriculture pour l'année écoulée. Il évalue ce rendement à 1976 millions de francs. Dans cette somme, l'apiculture entre pour 15,4 millions, soit 0,8 %. Cette somme paraît bien modeste ; elle vient cependant avant le produit de la betterave à sucre (13,3 millions), de la culture du tabac (7,3), des moutons (12). Il faut aussi tenir compte de la part revenant aux abeilles dans la production de l'arboriculture qui fut particulièrement abondante (202,8) ; les évaluations des savants ont fixé à 80 % la part revenant aux abeilles dans cette production. Ces chiffres montrent clairement l'importance de l'apiculture dans l'économie nationale et justifient l'aide bienveillante de la Confédération aux apiculteurs par l'octroi de sucre pour le nourrissage de leurs colonies.

Miel artificiel de raisin

L'Office fédéral de l'alimentation explique pourquoi il a renoncé à fabriquer et à distribuer du miel artificiel de raisin. Le coût de la fabrication de ce produit était si élevé que le prix de vente devait être fixé de fr. 8.60 à fr. 11.50 le kilo ; il n'était donc à la

portée que des acheteurs à bourse bien garnie. Le sucre de raisin employé pour la fabrication revenait à fr. 15.— le kilo.

Marché noir

Un représentant de commerce genevois avait acheté sans coupons diverses marchandises dont 10 kg. de miel. Il a été condamné à dix jours de prison, à la confiscation des marchandises et aux frais s'élevant à plus de fr. 300.—.

En Russie

En 1940, on comptait dans ce pays 10 millions de colonies d'abeilles et la production annuelle du miel était évaluée à 175 millions de kilos. La plupart des ruches sont dans des fermes communistes, les gens qui s'en occupent ne pouvant pas en posséder en propre plus de vingt, afin de ne pas négliger le travail de la ferme. Les ruches employées sont des ruches modernes dans la proportion de 98 %. Le pays possède un grand nombre d'écoles d'apiculture et d'établissements s'occupant de l'étude scientifique des abeilles et de l'apiculture.

Aux Etats-Unis

On croit généralement que la plupart des ruchers des Etats-Unis sont de grandes exploitations. En réalité, les exploitations monstres n'y sont pas rares, mais les petits apiculteurs forment la grande masse des propriétaires d'abeilles. D'après des estimations récentes et paraissant sûres, 3 % seulement des abeilles appartiennent à des exploitations industrielles. La faible production du nectar restreint l'exploitation en grand, et cela dans la plus grande partie du pays. Le petit propriétaire, qui ne possède que quelques ruches, est d'ailleurs seul capable de faire des observations lui permettant de progresser et de faire des découvertes intéressantes.

J. Magnenat.

Le rôle du pollen dans l'alimentation de l'abeille

Comme tous les êtres, l'abeille doit, pour vivre, puiser dans le milieu extérieur des substances appelées *aliments* qui, introduites dans son organisme, ont un double rôle physiologique à remplir : y apporter les éléments indispensables à la reconstitution des tissus usés (aliments plastiques) et l'énergie nécessaire aux manifestations de la vie (aliments dynamogènes).

Les aliments plastiques sont surtout représentés par les protéines appelées aussi albuminoïdes parce que le type de ces aliments est le blanc d'œuf constitué par l'albumine. Ils renferment de l'azote, du carbone, de l'hydrogène, de l'oxygène et diverses matières minérales telles que le soufre, le fer, le calcium, etc.

Les aliments dynamogènes sont formés par les corps gras (huile, graisse) et les hydrates de carbone (sucres, amidon).

Indépendamment de ces deux groupes d'aliments, il y a encore les *aliments minéraux* (eau, chlorure de sodium) et les *vitamines* indispensables à la croissance et à l'équilibre fonctionnel des tissus.

Pour pouvoir être assimilés par l'organisme animal, ces aliments doivent subir, dans l'appareil digestif, sous l'action des diastases, toute une série de dédoublements.

A l'exception des aliments minéraux, tous les autres sont, soit directement soit indirectement, d'origine végétale. Le monde des plantes apparaît comme un immense laboratoire où s'effectue, sous l'action de l'énergie solaire, l'élaboration de ces produits si complexes que nous appelons amidon, sucres, graisses, cellulose, etc. et ceci en partant des seuls éléments contenus dans le sol et dans l'air.

L'animal vit donc au détriment du végétal en se nourrissant soit uniquement de plantes (animaux végétariens), soit d'animaux mangeurs de plantes (animaux carnivores).

L'abeille est essentiellement végétarienne, elle tire ses besoins plastiques du *pollen*, ses besoins dynamogènes du *miel* et ses besoins minéraux de *l'eau* et du *sel* qu'elle va chercher ici ou là.

Le pollen, par suite de sa grande teneur en matières azotées, offre aux abeilles une nourriture particulièrement riche en protéines. Il contient également, en moindre proportion, des hydrates de carbone, des graisses et des substances minérales. Le pollen est bien le pain de l'abeille. Selon Erw. Alfonsus, une larve consomme journellement en moyenne 0,01666 gr. de pollen. En comptant avec une ponte journalière de 1000 œufs, c'est 6000 larves par colonie qu'il faut pourvoir de pollen représentant un poids de 100 gr. en chiffre rond.

Il ressort des travaux faits par le Dr Jaroslav Svoboda¹ que le pollen favorise plus ou moins, selon sa provenance, la sécrétion des glandes nourricières des jeunes abeilles. L'analyse montre que son action est d'autant plus marquée que la quantité de matières albuminoïdes assimilables qu'il renferme est plus élevée. Voici l'analyse de deux pollens :

	Eau	Matières sèches	Total de l'azote	Substances pures	albuminoïdes assimilables
	%	%	%	%	%
Noisetier	44,18	55,82	5,61	28	26,06
Pin	58,84	41,16	1,035	4,90	4,28

Le pollen de noisetier, vu sa teneur élevée en matières albuminoïdes assimilables, sera *actif* alors que celui du pin ne l'est pas. *Il y a ainsi une limite, déterminée par la teneur en matières albuminoïdes assimilables, à partir de laquelle un pollen devient biologiquement efficace.*

¹ *Schweizerische Bienenzeitung* 1940, p. 206.

Svoboda a également mis en relief le fait que pour un pollen donné la quantité de matières albuminoïdes assimilables va en diminuant avec son degré de dessiccation et son âge. Ainsi le pollen de noisetier frais contient 26,06 % de matières albuminoïdes assimilables, le même pollen après une année n'en contiendra plus que 17,05 % et après deux ans 14,06 %.

De ces travaux, nous pouvons conclure :

1) que tous les pollens n'ont pas la même valeur nutritive, ni la même action sur les glandes nourricières des jeunes abeilles et, partant, le même effet sur le développement du couvain ;

2) que le pollen doit être consommé, par l'abeille, à *l'état frais* et que de mettre des cadres de pollen en réserve peut être utile en cas de disette, mais que l'efficacité d'un tel pollen sera singulièrement diminuée.

P. Zimmermann.

Rapport de l'inspecteur cantonal des ruchers pour l'année 1944

(Suite)

Nous craignons bien de n'être pas encore au bout de nos peines. Les foyers, qui se sont étendus dans les régions d'Aigle, des Ormonts-Dessus, de Payerne, de Maraçon-Ecoteaux, Yverdon (Cronay, Ursins, Mézery, Donneloye, Pomy, Yvonand) et Bière, et que nous avons cherché à détruire, peuvent nous réserver encore des désagréables surprises. Ces régions restent suspectes et seront l'objet de visites suivies. Les inspections, ainsi l'examen des rapports des douze dernières années nous amènent aux constatations suivantes :

1. La loque américaine a décimé des ruchers dans 48 localités différentes, ruchers qui comptaient au total 1873 colonies, dont 601 furent détruites.

2. Dans une quinzaine de cas, la loque américaine n'apparut qu'une fois.

3. Dans d'autres, nous constatons son apparition deux, trois ou quatre fois avec un intervalle de deux ou trois ans, coïncidant probablement avec les inspections légales de ruchers.

4. A Aigle, aux Ormonts, à Donneloye, Villars-Bramard, Maraçon, Ecoteaux et Bière, la loque américaine paraît y être à demeure.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de cela ?

a) Qu'un rucher atteint de loque américaine peut s'en débarrasser, puisque nous en trouvons 15 où la maladie n'a pas reparu après la première infection, suivie d'une désinfection en ordre.

b) Que là où la loque reparait après un espace de deux ou trois ans, les ruchers n'ont pas été suivis de près depuis la première infection. C'est à la visite triennale de l'inspecteur qu'on retrouve le mal. La désinfection du matériel n'a pas été faite avec tout le sérieux voulu ; il restait probablement des rayons contenant des spores ; ces rayons ont été utilisés à nouveau, au lieu d'avoir été brûlés.

c) Enfin que, partout où la loque américaine paraît être installée définitivement, je pense qu'il faut en rechercher la cause pour une bonne part dans la négligence de l'apiculteur ; c'est la ruche périe qu'on laisse sur place ou dans un coin du hangar et qui devient un foyer de pillage et de contagion ; il y a peut-être eu aussi faute ou négligence de l'inspecteur des ruchers. Certaines découvertes de cette année nous autorisent à l'affirmer.

Vu que certains apiculteurs peuvent se rendre maîtres de cette peste du couvain, il n'y a pas de raisons pour que les autres ne puissent en faire autant.

Nous savons aujourd'hui comment il faut lutter contre cette maladie, nous en connaissons l'évolution et les dangers qu'elle représente pour l'apiculture, elle devrait donc disparaître complètement. Autrefois, on accusait l'étranger de nous l'apporter, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. C'est à nous-mêmes qu'il faut s'en prendre. Depuis que nous sommes chargés de surveiller les ruchers vaudois, nous avons intensifié la campagne contre la loque américaine. Le premier travail a consisté à déceler les foyers, à en rechercher l'étendue et ensuite à les détruire, non à moitié, mais complètement.

Les régions contaminées, les ruchers dans lesquels nous avons trouvé le bac. Larvae, même après destruction des colonies malades et les désinfections nécessaires, restent suspects. Les ruchers sont surveillés attentivement, non abandonnés jusqu'à la prochaine visite triennale. Les inspecteurs régionaux sont renseignés et doivent travailler en conséquence. Il faut absolument écarter de la ruche malade tout ce qui peut être souillé de bacilles et de spores : miel, pollen, rayons, habitations avec tous ses accessoires. L'accident peut toujours se produire, nous le savons, mais si nous luttons sans relâche et avec méthode, nous devons arriver à extirper de nos apiers cette maladie du couvain. Nous ne devons plus trouver des foyers aussi étendus que ceux que nous avons découverts ces trois dernières années.

LOQUE EUROPÉENNE (bac. *Pluton*)

Districts	Localités	Ruchers	Ruches malades	Ruches détruites
Aigle	Ollon-Chesières	1	2	2
Aubonne	Aubonne	1	1	1
Cossonay	Pampigny	2	3	3
Grandson	L'Auberson	1	1	1
Echallens	Echallens	1	2	2
Morges	Bussigny	1	13	8
	Morges	1	3	3
	Yens	1	2	2
Moudon	St-Cierges	1	1	1
Oron	Ropraz	1	1	1
Nyon	Bogis	1	6	6
	Founex	1	5	1
Vevey	Chardonne	1	1	1
	Tour-de-Peilz	1	2	2
Total	14 localités	15	43	34

Ruches suspectes : 240.

Indemnités versées pour 34 colonies : Fr. 1581.70
 Indemnité moyenne : Fr. 46.52

(A suivre.)

Farine de soja

(*Réd.*) M. le Dr Zimmermann, Genève, a bien voulu répondre ce qui suit à une question que nous lui posions.

La farine de soja a une composition chimique quelque peu différente de celle du pollen. Indépendamment d'une absence totale de certains éléments tels que la pollinine par exemple, sa teneur en graisse est particulièrement élevée alors que celle du pollen est faible (0,56 % pour le pollen de noisetier). C'est là peut-être une des causes qui font rejeter par les abeilles cette farine, dès que les apports en pollen frais sont suffisants.

D'autre part, la farine de soja que nous avons n'est pas tou-

jours de la première fraîcheur ; elle a tendance, vu sa teneur en graisse, à rancir et être en conséquence d'autant moins apte à l'alimentation de l'abeille.

P. Zimmermann.

ARBORICULTURE ET APICULTURE

par le prof. F. Kobel

(Traduit par *Paul Bovey*, entomologiste à la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles, à Lausanne.)

(Suite)

3. L'interstérilité

Chez les arbres fruitiers autostériles, on connaît actuellement des groupes de variétés qui tout en présentant un pollen normal sont inaptes à se féconder mutuellement. Cette particularité, connue sous les noms d'« interstérilité », de « stérilité par groupes » ou de « stérilité croisée », est due aux mêmes causes que l'autostérilité : les tubes polliniques cessent très tôt de s'accroître dans les tissus du pistil d'une fleur de n'importe quelle autre variété du même groupe. Cette forme de stérilité a été observée le plus fréquemment chez les cerisiers (cerises douces). En Suisse, on ne connaît pas moins de dix-sept groupes interstériles de cerisiers comprenant chacun de deux à sept variétés. Ainsi, par exemple, la Rigikirsche, la Schüpfkirsche et la Rote Lauber ne peuvent se féconder mutuellement. Et même, des plantations ne comprenant qu'un mélange des variétés Mischler, Güpfer, Blaser, Seewer, Truppler, Helener et Späte Holinger resteraient aussi peu fertiles que si elles n'étaient composées que d'arbres d'une seule variété de ce groupe. Par contre, les variétés du groupe Mischler sont capables de féconder n'importe quelle variété du groupe Rigi ou d'être fécondées par elles¹.

Chez les pommiers et les poiriers, le phénomène est beaucoup plus rare que chez les cerisiers. Bien qu'ayant un pollen normal, les variétés suivantes, qui sont donc interstériles (fig. 6), ne peuvent se féconder mutuellement :

Transparente de Croncels et Chüsenrainer.

Pomme raisin (Sauergrauach) et Reine des reinettes.

Bon Chrétien William et Louise Bonne d'Avranches.

Pour de plus amples renseignements sur ce point, consulter la

¹ L'auteur donne ici, dans l'édition originale, une longue liste des pollinisateurs qui conviennent pour les principales variétés de cerisiers cultivées en Suisse allemande. Comme il s'agit pour la plupart de variétés locales, peu connues ou inconnues chez nous, il nous a paru superflu de reproduire cette liste. Les phénomènes d'interstérilité n'ont pas été étudiés chez les variétés cultivées en Suisse romande.

P. B.

circulaire N° 16 de la Station fédérale de Wädenswil (voir note page 37).

L'interstérilité a également été observée chez les pruniers, les amandiers et les noisetiers.

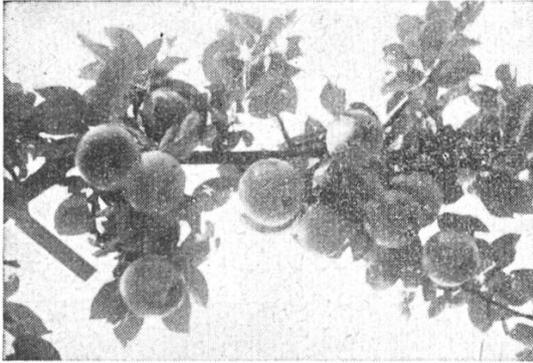


Fig. 6a

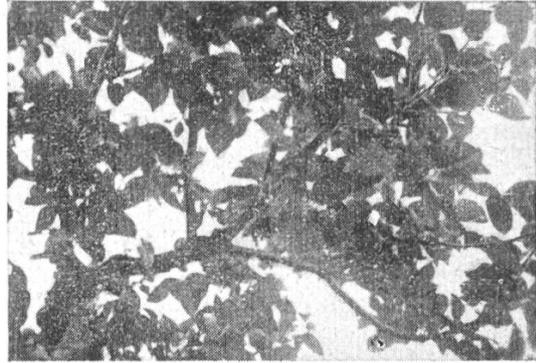


Fig. 6b

Fig. 6a. — Branche de *Reine des reinettes* pollinisées avec du pollen de *Glockenapfel* (*Pomme cloche*): belle récolte.

Fig. 6b. — Branche de *Reine des reinettes* pollinisée avec du pollen de *Pomme raisin* (*Sauergrauech*) ces deux variétés étant interstériles: pas de fruits.

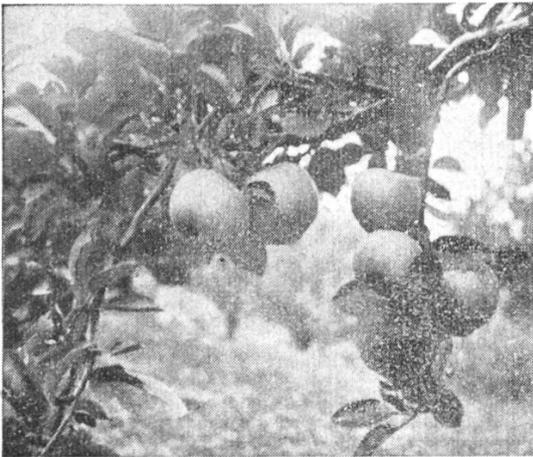


Fig. 6c



Fig. 6d

Fig. 6c. — Branche de *Reinette du Canada* pollinisée avec du pollen de la variété *Ministre Hammerstein*: belle récolte.

Fig. 6d. — Branche de *Reinette du Canada* pollinisée avec du pollen de *Pomme raisin* (*Sauergrauech*). Ces deux variétés sont interstériles: pas de fruits, bien que la seconde soit reconnue comme une bonne pollinisatrice pour de nombreuses autres variétés.

(A suivre.)

Réponse à la question N° 2

Ruches Dadant et de Layens.

Je n'ai jamais employé moi-même la ruche de Layens, mais mon père l'a eu employée. Voici les principales critiques qui en

ont été faites. Premièrement, elle n'a pas de hausse, ce qui est une faute et une grave faute, parce que la hausse a l'avantage de libérer la ponte de la reine. Je veux dire par là que, lorsque la hausse est posée sur une ruche, les butineuses s'empressent d'y monter pour y déposer leur nectar. En outre, les abeilles s'empressent de débarrasser la chambre à couvain du nectar qui l'encombre pour le porter dans la hausse, quand la colonie est forte bien entendu. Le couvain, qui est très abondant en ce moment, consomme une partie des provisions à la périphérie et, par ce fait, donne de la place à la reine pour pondre, d'où diminution de l'essaimage. Deuxièmement, son cadre à couvain énorme, au mois de juillet, quand donne la miellée, la reine diminue sa ponte. Qu'arrive-t-il avec ce grand cadre de Layens ? Les abeilles y logent toute la récolte. Dans bon nombre de cadres, il y a un peu de couvain à la base et vous ne pouvez pas extraire le miel qui s'y trouve. Il reste dans votre corps de ruche une grande quantité de miellat, donc perte pour l'apiculteur et perte pour les abeilles, car ce miellat ne convient pas pour l'hivernage.

Quant à la ruche Dadant, elle est diamétralement opposée à la ruche de Layens. Son cadre bas et large permet le maximum de récolte, quitte à rendre à la colonie un kilo ou deux de miel de printemps quand on fourrage.

On entend aussi pas mal de critiques dans nos assemblées au sujet de la ruche Dadant, surtout de la Dadant-Blatt. Elle est trop vaste. Elle a trop de cadres. Elle n'arrive à son plein développement qu'après la floraison des arbres fruitiers et dents-de-lion. C'est là son grand défaut. Voyons un peu s'il n'y aurait pas moyen d'y remédier.

Après la dernière récolte, fin juillet commencement d'août, au moyen d'une partition qui joigne bien, partager votre colonie en deux. Introduisez dans l'entrée de la ruche une pièce de bois plus courte que l'entrée, mais qui joigne bien avec la partition, afin d'obtenir deux trous de vol. Au bout de huit jours, visitez votre ruche et du côté où il y a des cellules en élevage introduisez une reine. Celle-là sera acceptée facilement et se chargera déjà de détruire les alvéoles en construction, pas de risque qu'elle essaime à ce moment-là. En tout cas, ne prélevez jamais des cellules à ce moment de l'année pour en faire des essaims. Les mâles ne sont plus en état de faire une bonne fécondation. Donc, vous voici avec deux colonies logées dans la même ruche pour passer l'hiver, séparées par une mince paroi. Et c'est très bien ainsi à la condition de supprimer l'auvent de vos ruches et le remplacer par deux vestibules qui font l'office de planchettes de vol. Tout apiculteur expérimenté sait qu'une très forte colonie consomme durant l'hiver la moitié moins qu'une moyenne et qu'une moyenne deux à trois fois moins qu'une faible. Deux colonies logées comme indiqué plus haut,

séparées par une mince paroi de bois croisé, ne forme qu'une seule boule et se communique la chaleur l'une l'autre. Cette manière de faire convient très bien aussi pour hiverner des essaims de réserve. Au printemps, vous prenez le rayon sur lequel vous avez votre reine et le placez dans votre colonie orpheline. Il suffit de désoperculer un peu de provisions pour que les abeilles se gorgent. Votre reine sera acceptée sans autre. Ensuite, vous réunissez le restant de l'essaim à la colonie en enlevant la séparation et fermant un trou de vol. En tout cas, si vous vous proposez de réunir vos deux colonies pour obtenir une ruche forte au printemps, il faut toujours être sûr d'avoir d'un côté une reine dans sa troisième année de ponte. C'est celle-là que l'on supprimera, à moins de pouvoir la placer dans une colonie orpheline. Surtout, n'allez jamais réunir deux colonies avec de jeunes reines de l'année précédente, vous n'obtiendrez que des essaims. Ce que je vous avance là, c'est tout simplement la théorie de la brochure Adolf (il ne s'agit pas de celui de Berlin), mais arrangée pour la ruche Dadant-Blatt. Dans les ruches Bürki-Jecker, les colonies sont superposées au lieu d'être à côté l'une de l'autre.

Encore une autre critique de la ruche Dadant. C'est de son cadre que je veux parler, 22 mm. de largeur. Il y a longtemps que l'on emploie les cadres de 28 mm. dans d'autres modèles de ruches. Premièrement, la solidité du cadre en est bien meilleure. Le maniement en est plus facile. On ne s'y enfonce pas les doigts dans le miel quand un rayon est bien plein, le bois dépasse le rayon. En outre, l'intervalle entre les cadres se trouve beaucoup plus petit et la ruche, de ce fait, est bien plus chaude. Avec des bois de cadres de 28 mm., l'intervalle est de 7 mm. seulement, tandis qu'avec des cadres de 22 mm. il est de 13 mm., en comptant 35 mm. de centre à centre. Avec des cadres de 30 mm., ce serait encore mieux.

Il y a encore autre chose. Les pillardes ont directement accès à la chambre à couvain et à la hausse quand on fait la récolte, tandis que les ruches s'ouvrant par derrière ne permettent pas si facilement aux pillardes de s'introduire dans la ruche ouverte. L'apiculteur qui travaille se trouve devant l'ouverture et au moyen de quelques bouffées de fumée en l'air en a vite fait de chasser les pillardes qui voudraient s'y introduire.

Pour moi, la ruche Dadant est la ruche parfaite à la condition de la moderniser un peu. Depuis passé cinquante ans qu'elle existe, elle n'a guère changé.

E. P.

Réponse à la question N° 3

Cellules à mâles.

Les abeilles édifient des cellules à mâles sur feuilles gaufrées lorsqu'elles n'ont pas de place ailleurs pour en faire et qu'elles ont la fièvre de l'essaimage. Avez-vous songé, Monsieur, en posant

votre question, que vous posiez du même coup le problème du rayon à mâles ?

Voyons donc ce que c'est que ce rayon à mâles. C'est un rayon pour la chambre à couvain auquel vous aurez enlevé le tiers au bas, de sorte que les abeilles puissent y édifier des grandes cellules. Vous introduisez ce rayon dans la chambre à couvain en même temps que les feuilles gaufrées. Les abeilles s'empressent de le bâtir et sa majesté d'y déposer ses œufs. Chaque colonie normale forte et en bonne santé devrait en recevoir un. Si les abeilles y bâtissent des cellules d'ouvrières, pas de risque que votre colonie essaime, à la condition de lui donner suffisamment de place, éventuellement deux hausses. Vous savez tous que les mâles naissent vers le vingt-quatrième jour, sauf erreur. Donc, au bout de vingt jours, il faudra retourner à vos ruches. Aux mauvaises colonies, on sort ce rayon, on découpe ce coin de rayon de mâles pour les détruire avant qu'ils naissent et on le remplace par un même rayon pris dans une bonne colonie. Aux bonnes colonies, on redonne un rayon de mâles à bâtir. Ainsi vous n'aurez que des mâles de bonne ascendance dans votre rucher.

E. P.

Réponses à la question N° 4 du « Bulletin » de février 1945

(*Réd.*) Voici l'opinion d'un homme du métier.

Jeune apiculteur, mais bien documenté en matière de peinture, surtout pour le bois, je puis affirmer que la meilleure méthode de peindre nos ruches est la suivante :

1° Une couche d'impression de n'importe quelle couleur, mais *maigre*, c'est-à-dire riche en térébenthine. Le siccatif n'a pas le même effet que la térébenthine pour la dite couche.

La raison de cette couche maigre est la suivante : elle enduit une fine couche en donnant au bois la possibilité de recevoir d'autres couches de vernis successives qui obtiendront entre elles plus de corps ou d'adhérence, tandis que si la couche dite d'impression est grasse, elle pénètre moins profondément à l'intérieur du bois et épouse moins ardemment les couches successives qui, par l'effet des intempéries, se fendillent ou font des cloques.

Les expériences que j'ai faites depuis que je travaille sur le bois et particulièrement les wagons de la compagnie qui m'occupe, j'ai constaté à maintes reprises que les vernis bien faits et bien appliqués sont : une couche maigre et deux couches grasses bien sèches de couche à couche. Le bois ainsi traité peut recevoir pluie et soleil pendant six à dix ans sans être abîmé, tandis qu'en employant la première impression grasse, quatre ans suffiront pour donner du fil à retordre : il faudra réparer, voire démolir et brûler une ruche peinte de cette façon.

Au reste, je suis persuadé que la méthode de notre aimable

questionneur est bonne : 1° couche maigre ; 2° deux grasses bien sèches entre toutes, c'est du bon travail qui dure et rapporte.

Pour le dosage, l'œil est le meilleur juge : couche maigre, environ pour 1 kg. d'huile, 1 verre $\frac{1}{2}$ de térébenthine. Le vernis doit avoir une consistance claire comme le sirop de printemps 1945 !!! Couches suivantes : Ne mettre de térébenthine que juste ce qui doit aider l'huile de lin à sécher, c'est-à-dire un demi-verre à vin pour 1 kg. d'huile. Toutes peintures, pour être bien appliquées, doivent l'être dans un local tempéré, voir chauffé ou sous les rayons ardents du soleil, c'est aussi une condition fondamentale.

La consistance des couches successives dites grasses est la suivante : ressembler à une de ces fameuses crèmes au chocolat ou à la vanille que nos bourgeoises nous préparaient avant la guerre ; « plutôt clairette comme on dit ».

Jusqu'ici, je n'ai pas eu besoin de me servir d'ersatz d'huile de lin, heureusement, car je doute de sa valeur ; pour la térébenthine, il faut faire la tournée des drogueries pour avoir, par décilitre, ce qu'il faut.

Salut à vous tous, chers amis apiculteurs.

Lausanne-Bellevaux, 31 janvier 1945. *Diserens Arthur.*

*
* *

Je suis heureux de pouvoir vous donner mon opinion concernant la question N° 4 parue dans le *Bulletin* de février.

La couche d'impression du bois neuf doit être liquide (un décilitre d'essence de térébenthine par litre d'huile) pour la bonne raison qu'elle doit pénétrer dans le bois. On peut même chauffer au bain-marie de l'huile pour imbiber le plateau du bas de la ruche qui souffre spécialement de l'humidité. La seconde couche doit être plus moelleuse et la dernière moelleuse.

Il faut également ajouter une bonne cuillerée à soupe de siccatif par litre de peinture, afin que celle-ci sèche plus rapidement et ne poisse pas. Evidemment, il y a aussi diverses qualités de siccatifs, mais je ne parle que de la meilleure.

Vu la difficulté de se procurer de l'huile de lin, on vend dans le marché des huiles synthétiques, dites de remplacement qui, elles alors, sont d'emblée à déconseiller vu leur manque de matières grasses, ce qui fait qu'elles ne résistent pas aux intempéries.

En principe, les peintures qui doivent recouvrir des ruches d'abeilles, vu leur exposition aux intempéries, doivent être tenues grasses.

Il y aurait l'huile de *tournesol* cuite qui remplacerait assez avantageusement le lin, mais il faut forcer le dosage en siccatif, car elle est plus longue à sécher. Il existe aussi l'huile de lin *crue*, c'est-à-dire pas cuite ; elle peut aussi s'employer, mais il faut également forcer la dose en siccatif, sinon elle poissera.

Les couleurs vives ont tendance à pâlir au bout d'un certain temps ; il serait bon de leur donner une couche supplémentaire de *copal*. Dans ce cas-là, la dernière couche de peinture sera tenue plutôt maigre. Pour le copal, prendre du vernis Marin ou alors du bon copal pour extérieur. Encore un point à retenir : éviter d'exposer les ruches fraîches vernies au soleil, afin d'éviter les cloques dues à la chaleur trop vive. Egalement toujours bien laisser durcir entre chaque couche.

Pour ce qui concerne une ancienne ruche déjà vernie, râcler les parties où le vernis se détache et poncer partout ailleurs. Si le plateau d'envol est sale de mousse ou excréments d'abeilles, laver ce dernier à l'eau de soude. Pour revernir, procéder de la même manière que pour une ruche neuve, moins la couche d'impression.

J'attire également l'attention des apiculteurs que les colorants, tels que rouges vifs, minium de plomb, vert de zinc, vert de Schweinfurt, jaune citron, céruse et encore d'autres, sont toxiques ; mis à part les ocres et terre (ocre jaune, rouge, etc.) qui sont peu ou pas dangereux.

L. Bardone, Rolle (Vaud).

Question N° 5

Profitant de la rubrique « Questions » qui paraît dans le *Bulletin*, je me permettrai de poser la question suivante :

Y aurait-il un procédé pour farter les skis avec la cire d'abeilles de manière qu'elle reste liquide et qu'elle adhère mieux aux skis ?

Alfred Schneider, Blonay.

Numéros manquants

Les abonnés qui auraient conservé le numéro d'avril 1944 nous rendraient grand service en nous l'envoyant, ce numéro manquant à plusieurs de nos collections obligées.

Nos vifs remerciements.

Schumacher.

Ruches en paille

Existe-t-il encore des fabricants de ruches en paille ? Ceux de nos lecteurs qui pourraient renseigner sont priés de nous donner des adresses exactes. Merci d'avance.

Schumacher.

Le temps en janvier

Janvier 1945 a été exceptionnellement froid et sombre avec beaucoup de vent. Sa température, $-4,1$ degrés, a été inférieure de $4,2$ degrés à la moyenne cinquantenaire et le mois a compté, sur ses trente et un jours, 31 jours froids dont 22 très froids, où il n'a pas dégelé ! Le minimum absolu, le 12 janvier, est descendu à $-12,3$ degrés, soit 4 degrés pleins trop bas, tandis que le maximum n'atteignait, et ceci le 31 du mois, seulement, que plus $5,9$ degrés au lieu de $9,7$.

Il y a eu pénurie d'insolation : 66 heures au lieu de 71, mais nébulosité trop faible en revanche : 63 au lieu de 68 %. L'humidité a été 84 % (norme 83).

Quant aux précipitations, elles ont mesuré 56.0 mm. au lieu de 58 et ont été le plus souvent de la neige ; on a observé ce météore les 9, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26 et 30 janvier avec une hauteur totalisée de 66 cm., dont 19 le 28 janvier au matin. Le baromètre a oscillé, beaucoup, autour de 710,4 mm., trop bas de 4,6 mm. Quant aux vents, ils ont favorisé par 51 à 31 le secteur EN ne laissant de calmes que 11 seulement. Nous avons éprouvé plusieurs fois cependant des bourrasques du SW, notamment le 20 janvier après-midi où le vent a soufflé à 45 km.-h. durant deux heures d'affilée, causant pas mal de dégâts.

Voici les bilans à fin janvier : thermique en déficit de 4,2 degrés pour une somme de —4,1 degrés ; pluvial en déficit de 2 mm. pour une hauteur de 56 mm.

Ouchy donne la comparaison suivante avec l'observatoire :

	Températures			Précipitations
	Maximum	Minimum	Amplitude	
Ouchy	5,0	—10,5	5,0	36,0
Ch. de l'Air	5,9	—12,2	4,6	56,0
Différence	—0,9	+1,7	+0,4	—20,0

Société romande d'apiculture

*Procès-verbal de la séance du bureau du Comité central,
tenue à Lausanne le 16 janvier 1945.*

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. l'abbé L. Gagny, président. Membres du bureau au complet, sauf J. Magnenat, excusé pour cause de maladie.

Correspondance. Lettres :

1) de la Fédération des sociétés d'agriculture, accordant un subside pour cours, livres à prix réduits et conférences de fr. 500.—.

2) de l'Union suisse des paysans, sollicitant un don dit du jubilé. Accordé fr. 10.—.

3) de la Section des Alpes, demandant qu'il soit remis aux membres vétérans un insigne spécial, avec bordure or et inscription « Vétéran ». Le bureau estime que, vu le renchérissement considérable des matières premières, il faut attendre que le stock des insignes actuels soit épuisé.

4) de M. F. Delessert, à Prangins, exprimant le désir que l'appréciation du jury des concours de ruchers, pour ce qui le concerne, ne paraisse pas dans le *Bulletin*. M. Delessert aurait dû soumettre à l'avance sa demande à la décision du jury, suivant règlement, toutes les qualifications du jury passent dans le *Bulletin*, il n'est pas possible de faire après coup une exception.

5) de la *Feuille d'Avis de Bulle*, envoyant un devis pour la table des matières, soit fr. 4500.— pour 1000 exemplaires et fr. 810.— par 1000 exemplaires en plus. Il sera demandé encore d'autres devis.

6) de M. Lehmann, à Berne, donnant par avance connaissance des intentions de l'Office fédéral de l'alimentation, concernant l'attribution du sucre du printemps 1945. Le bureau remercie vivement M. Lehmann pour sa prévenante attention, Thiébaud fera le nécessaire pour que cette communication puisse paraître dans le *Bulletin* de février.

Comptoir. Le devis de la Fédération vaudoise est de fr. 1680.—. La Romande pourrait éventuellement accorder une subvention, ainsi que les sections ou fédérations. Il ne paraît toutefois pas très opportun d'organiser actuellement une telle manifestation, la vente du miel se faisant sans peine ; il serait préférable d'attendre à plus tard, à moins que MM. les délégués n'en décident autrement.

Divers. Schumacher annonce 6458 membres au 31 décembre 1944 contre 5627 au 1er janvier 1944.

L'assemblée des délégués est fixée au samedi 10 mars 1945.

Le bureau examine et prend connaissance des comptes de la Romande pour l'exercice 1944 et des rapports du contrôle du miel et des annonces qui seront publiés dans le *Bulletin*.

Projet de statuts. Le bureau revise et discute le nouveau projet des statuts, établi par le Comité, qui sera envoyé à toutes les sections pour examen.

Séance levée à 18 h. 15.

Le secrétaire : *O. Niquille.*

Pesées des ruches sur bascules en janvier 1945

Genève-Ville, altitude 391 m., diminution 1200 gr. Delémont, alt. 415 m., dim. 900 et 1200 gr. Bex 1, alt. 430 m., dim. 1200 gr. Baugy/Clarens, alt. 450 m., dim. 900 gr. Marnand, alt. 481 m., dim. 1700 gr. Berlincourt, alt. 505 m., dim. 1200 et 1500 gr. Rue, alt. 650 m., dim. 1000 gr. Dombresson, alt. 743 m., dim. 1250 gr. Tavannes, alt. 760 m., dim. 700 gr. Chézard, alt. 768 m., dim. 1250 gr. Le Sépey, alt. 978 m., dim. 600 gr. La Valsainte, alt. 1017 m., dim. 1150 gr. Chaumont, alt. 1089 m., dim. 1900 gr. Ste-Croix, alt. 1090 m., dim. 800 gr.

La station d'Autavaux m'annonce une diminution de 1700 gr. pour les mois de novembre, décembre et janvier.

Une erreur s'est glissée dans la publication des pesées du mois de novembre, *Bulletin* de janvier. A Baugy/Clarens, alt. 450 m., la diminution a été de 1250 gr. A Marnand, alt. 481 m., diminution de 500 gr. au lieu de 600 gr.

Delémont, le 19 février 1945.

J. Walther.

NOUVELLES DES SECTIONS

Fédération vaudoise d'apiculture

Prochaine assemblée. Elle aura lieu certainement dans le courant de mai prochain dans la vallée de la Broye, probablement à Granges-Marnand. Les renseignements nécessaires à ce sujet seront donnés en temps convenable par l'intermédiaire du « Bulletin ». D'ores et déjà, nous faisons savoir à ceux que la chose intéresserait que le Comité F. V. A. et celui d'organisation verraient avec satisfaction s'organiser à cette occasion une *exposition-réclame* de matériel, d'objets apicoles, spécialement de nouveautés vraiment intéressantes.

Tous renseignements au sujet de cette manifestation pourront être obtenus auprès de A. Nicod, président de section, Brenles s/Moudon.

Section Ajoie-Clos-du-Doubs

Dans notre assemblée générale du 8 octobre 1944, il a été décidé de faire visiter toutes les ruches au printemps 1945, afin d'enrayer la loque qui sévit

toujours dans plusieurs villages de notre district. Afin que les surveillants de ruchers, qui seront appelés à faire ce travail, soient bien au courant des symptômes caractéristiques de cette maladie, un cours sur la loque se donnera à Porrentruy, le samedi 24 mars 1945, à 13 h. 30, au local, Restaurant des Deux-Clefs. Tous les surveillants sont instamment priés d'y assister, accompagnés des apiculteurs qu'ils voudront bien choisir dans leur secteur. *Le Comité.*

Montagnes neuchâtelaises

Nous avons décidé d'organiser une série de réunions amicales où seront traitées toutes questions concernant l'apiculture, nouveautés, articles du *Bulletin*, etc., avec libre discussion. Ces réunions auront lieu une fois par mois, en alternant avec Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Les convocations se feront exclusivement par le *Bulletin*. Voir les « Nouvelles des sections ». Nous invitons tous les membres de la section à se rencontrer à cette occasion, où les discussions seront toujours intéressantes.

La première de ces réunions amicales aura lieu le vendredi 9 mars, à 20 heures, au Buffet de la Gare du Locle. *Le Comité.*

Société d'apiculture de Lausanne

Réunion amicale, le samedi 10 mars, à 20 h. 15, au Café du Midi, Grand-Pont 14, Lausanne.

Sujet : Comment conduire les ruches cette année. *Le président.*

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 12 mars prochain, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4.

Sujet : La visite d'une ruche, que voir à la première visite.

NOUVELLES DES RUCHERS

Diserens Arthur. — Lausanne-Bellevaux, 3 janvier 1945.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte de vous remercier bien chaleureusement pour la peine que vous prenez pour rédiger les « Conseils aux débutants », car je suis débutant, et grâce à vos conseils, à la *Conduite du rucher* et les « tuyaux » qu'on arrache à nos vieux apiculteurs qui sont parfois cachottiers, on arrive à diriger son petit rucher ; c'est avec joie que je vois le mien naître et quel plaisir on trouve à soigner ses chères abeilles, chères non seulement par le produit qu'on en tire, mais surtout par la leçon que nous donne toute l'activité de nos petits insectes, leçon de travail, discipline, solidarité, d'amour et de paix. Merci à vous, chers vieux apiculteurs, à vous feu Bertrand, car vous avez compris ce que c'était qu'un débutant. Puisse la nouvelle *Conduite du rucher*, que l'on va rééditer, ne soit pas trop compliquée, afin qu'un novice puisse se débrouiller seul avec plaisir.

Charpentier, j'ai construit toutes mes ruches moi-même en suivant la *Conduite du rucher* au pied de la lettre, ainsi que tout mon matériel apicole : de la brosse à l'extracteur en passant par les cadres, dans ma petite cave en partie transformée en atelier. Deux ans d'effort, de travail après la journée et en ces jours du début de janvier 1945 j'achève ma quatrième ruche.

Pour le reste, j'ai été bien récompensé de mon labeur, mes abeilles ont encore plus travaillé que moi et il me semble que la main du Tout-Puissant leur a facilité la tâche, afin que je ne puisse pas rivaliser de vitesse avec elles.

Quelles belles leçons j'ai passées avec ce petit monde où le canon et la V2, et autres engins de mort et de malédiction, sont inconnus, à part l'aiguillon, mais il est si petit. Si tous les hommes de la terre possédaient des abeilles et regardaient travailler cet insecte de paix, je crois qu'il n'y aurait plus de guerre.

O. Fischer. — Yverdon, le 20 janvier 1945.

Voici de longs jours que nos industrieuses avettes n'ont pu sortir. Aussi, au milieu de la semaine passée, ai-je procédé à la sortie des cadavres et débris encombrant le plateau, ceci avec une tige de fer recourbée. Chaque ruche, aussi bien à Pailly qu'ici, semble passer la froide saison d'une façon normale ; j'ai vu avec plaisir que quelques abeilles, alertées par mon travail, continuaient mon œuvre de nettoyage, la température étant de 5 degrés au-dessus de zéro.

Une chose que j'ai remarquée, c'est que les ruches dont les coussins reposant sur les cadres, coussins qui ont le fond en planches, ont davantage d'humidité intérieurement que les ruches ayant un coussin en serpillière ; et une, spécialement, calfeutrée avec des journaux, donc imperméable à l'air, avait de grosses flaques d'eau de condensation sur le plateau.



A. Stalder. — La Chaux-de-Fonds, le 11 février 1945.

Ces ruchers, dont j'en avais les soins, sont la propriété de M. A. Freytag, dans la commune de Valensole (Basses-Alpes). Ils sont situés sur la rive gauche de la Durance. La région est très mellifère et l'hiver assez court. En février, l'amandier y fleurit déjà. Nombreuses sont les plantes qui croissent à l'état spontané, telles le thym, l'aspic et la sarriette, toutes des plantes aromatiques. Cette dernière fleurit pendant une bonne moitié du mois de décembre. Et lorsque le temps le permet, ce qui est assez souvent le cas, on peut voir les abeilles butiner avec ferveur sur ces plantes abondamment répandues. En juillet-août, ce sont les immenses cultures de lavandin qui offrent aux butineuses le plus important apport de nectar de l'année. D'autre part, les pins, les divers chênes (verts et blancs), le génévrier, l'ajonc, le genêt, sans oublier l'olivier pour son pollen au printemps, apportent en leur temps leur contribution non négligeable.

La récolte moyenne par ruche peut s'évaluer à 25-30 kg., sans prélever sur les gros cadres, ces derniers étant réservés pour le nourrissage d'hiver.

Les ruches du cliché sont dites « Automatiques ». Elles portent ce nom par le seul fait de la construction de son corps de ruche dont le fond est composé de deux pans inclinés, l'un de devant en arrière et l'autre d'en arrière en avant, ce dernier se prolongeant jusqu'au niveau des pieds pour servir de planchette de vol. Cette disposition devrait permettre à tous débris de cire ou autres de s'évacuer automatiquement par la portière. Mais en réalité, il en va souvent autrement.

La ruche est rectangulaire et à bâtisse froide. Les petits cadres sont sem-

blables à ceux de la Dadant-Blatt, tandis que le cadre à couvain est trapézoïdal. Le constructeur a pensé donner cette forme au grand cadre par le fait que les abeilles, à l'état naturel, diminuent toujours sensiblement la largeur des rayons vers le bas. Détail peut-être négligeable, mais cependant je dois attester que j'avais toujours du magnifique couvain compact sur ces cadres. Les cadres sont couverts d'une toile et d'un couvercle sur lequel vient s'emboîter le toit qui, dans ce cas, est en béton très mince. Les ruches sont posées chacune sur une plaque de béton. Le tout donne un ensemble assez heureux et original quoique nouveau. Malgré cela, cette ruche n'a pas trouvé de nombreux amateurs. Cependant, elle peut rivaliser avec les meilleures ruches modernes.

A. Mayor.

13 et 14 février, deux magnifiques journées, ensoleillées et douces à souhait; première bonne sortie des abeilles de tout l'hiver, dans notre contrée du moins. Elles s'impatientaient autant que les apiculteurs, car elles en avaient un pressant besoin. Depuis deux jours seulement, la neige a complètement disparu du rucher, grâce au brassage et à l'épandage de cendres, et déjà l'éranthis est épanoui, le 14 c'est un plaisir de voir butiner et rentrer les premières pelottes de pollen. C'est le printemps qui s'annonce.

*
* *
*

Mardi et mercredi, quelles belles journées, toutes les ruches sont là, mais sur la bande j'en ai deux que j'ai dû mettre au propre sérieusement, les mortes pouaient déjà la dysenterie, c'était sale partout. Resserrées avec nourriture propre, j'espère qu'elles s'en tireront. Pourquoi ces deux, alors que toutes les autres sont exemptes de maladie? Elles ont toutes été nourries avec le même sirop et mises en hivernage en même temps, en septembre. C'était deux fortes ruches. Il y a encore de ces mystères difficiles à éclaircir.

Hier et aujourd'hui, brouillard épais, il fait cru, je le regrette pour la masse d'éranthis en fleurs. Espérons que d'autres belles journées ne se feront pas trop attendre.

CIRE GAUFRÉE (1^{re} qualité)

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gaufrier, à grandes cellules et cellules normales
Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640, 700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces. Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons.

Prospectus sur demande.

J. HÄNI SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)

A VENDRE

colonies d'abeilles italiennes

cadres bâtis de hausse D.-B. Joindre timbre de 20 ct. pour réponse.

B. Svanascini, apiculture, Mendrisio (Tessin).

**Pour une bonne ruche,
un rucher-pavillon moderne,
des accessoires de qualité,**

adressez-vous aux spécialistes :

LIENHER frères, constructeurs,

Téléphone 7 13 24 **SAVAGNIER (Ntel)** Prix-courant franco

Etablissement d'Apiculture
Ch. Jaquier, Bussigny

TOUT POUR L'APICULTURE

Ruches D.-T. et D.-B. complètes,
fr. 66.—. Pièces détachées au détail.
Enfumeurs américains et autres, etc.

ACHAT, VENTE, ÉCHANGE DE CIRE
fondue ou non

Cire gaufrée à fr. 9.80 le kg., garantie
pure d'abeilles, rabais depuis 4 kg.
Refonte et gaufrage à façon à fr. 3.20
le kg. Gaufrage à façon de cire en pain
fournie, le kg. fr. 1.80. Tél. 4 31 56

Etablissement d'apiculture

CHARLES BIGLER

MARTHERENGES s/Moudon Tél. 9 56 80

Ruches neuves D.-B. et D.-T.
la pièce fr. 66.—. Cadres non montés,
la pièce 37 ct., le cent fr. 32.—. Colonies
logées dans ruche neuve D.-B. prêtes
pour la récolte, livrables fin avril, la
colonie fr. 200.—. Ne vend pas d'essaims.

MIEL

Achète au plus haut prix du jour ;
paiement au comptant.

Hans Bachmann

Lucerne - Commerce de fromage
Pfistergasse 12 - Tél. 2 22 06

A VENDRE une dizaine de

Layens

peuplées, ainsi que quelques

Dadant-Blatt

hausses bâties, bonnes populations.
A preneur du bloc, bon extracteur
est cédé.

Pour prendre rendez-vous, s'adres-
ser à **E. Wenger**, apiculteur, chez
M. E. Kocher, cultivateur, **Meyrin**
(Genève).

A VENDRE

10 ruches Langstroth

état neuf, prêtes pour la récolte 1945,
avec remise du contingent de sucre.

Ch. Ruckstuhl, Route des Acacias 32,
Genève.

A vendre

2 ruches suisses (2 1/2) simples
2 » » (2 1/2) doubles
cadres et hausses neuves, non bâtis,
complètes, sans abeilles.
Case postale 19273, Oron, ou tél. 9 41 12.

A vendre pour non emploi **vingt**
ruches pastorales sans maladie,
en bon état se composant : 1 fond mo-
bile, 1 corps 10 cm., 1 toit plat tôle,
fr. 15.— pièce.

M. Decoppet, Bel-Air 4, Lausanne,
chèques post. II 2815.

A VENDRE

5 colonies

dans ruches D.-B. complètes, état de
neuf. E. Duvoisin, Baumettes 35, Prilly
s. Lausanne.

Etablissement d'Apiculture

J. et Ed. Bassin, Marchissy

(Vd) TÉL. 9 87 38

Ruches D.-B., D.-T., ruches pastorales,
ruches-pépinières, cadres, coussins-nourrisseurs,
ruchettes d'élevage RUCKSTUHL et tout matériel

Travail soigné

Prix-courant franco

Dépôts : M. Ruckstuhl, apiculteur-éleveur, Chambésy — M. Jaunin, apiculteur, Ogens

Cire gaufrée plus épaisse au même prix

Si vous nous envoyez de la cire d'abeilles à travailler, vous en économiserez beaucoup parce que nous vous préparerons de la cire gaufrée plus épaisse. Ces rayons seront alors bâtis plus vite.

Demandez-nous notre prix[™] courant et une lettre de voiture.

BienenMeier
LES FILS
DE R. MEYER

A découper et à nous adresser.

COMMANDE

Adressez-nous un prix-courant et une lettre de voiture pour l'envoi à bon compte de vieux rayons de cire.

Adresse :

Fabr. de feuilles gaufrées
KUNTEN (Arg.)
Tout pour l'apiculture

Candi mellifère

Nourrissement stimulant par excellence pour le printemps. Apiculteurs, vos abeilles ont-elles suffisamment de nourriture? N'attendez pas le dernier moment pour faire vos commandes. Aucun changement dans la qualité. Toujours le délice des abeilles. Prix par kg. fr. 2.60, contre remise de coupons de sucre correspondants. Bloes ronds de 9 cm. et plaques de 28/10/2 cm. Envoi contre remb. *Th. Baillod*, 173, Numa-Droz, La Chaux-de-Fonds.

On demande à acheter un

rucher-pavillon

peuplé, contenance 25 à 30 ruches, système D.-B.; éventuellement ruches plein vent.

Faire offre à **Jean Perotti**, Couvet (Ntel).

La ruche suisse

c'est la ruche de l'avenir, ayant fait ses preuves.
Simple et économique. Adressez-vous aux spécialistes :

STÆDELI FRÈRES - LA FERRIÈRE (J. b.)

RUCHE, RUCHER, ACCESSOIRES

TÉL. 8 11 17

FABRIQUE DE RUCHES ET CHALETS-RUCHERS

O. Boillat Loveresse J. B.

Téléphone 9 20 74

Spécialité de ruches perfectionnées · Ruches D.-B. et D.-T.
D.-B. Jura à 10 cadres avec parois isolées · Ruches Progrès · Ruches Suisses · Ruchettes · Nourrisseurs Idéal, etc.
Envoi franco du prix-courant.



Sucre de fruits Hostettler

est liquide et sans odeur
franco gare de destination fr. 1.02 le kg.

Achats en groupe de plus de six bidons Fr. 1.— le kg.

Sucre de fruits et boissons S.A. Altstetten-Zürich

Signature de contrôle pour les apiculteurs

COMMANDE (A détacher et à introduire dans une enveloppe affranchie par Fr, 0 20)

Veillez m'envoyer de suite franco gare C.F.F.
 bidons de 35 kg net de **sucre de fruits liquide «D» pour les abeilles au prix de Fr. 1.02**, payables à réception de la marchandise, contre remboursement. Je m'engage à retourner les bidons vides, dans les deux mois qui suivent la réception, franco-gare **Altstetten-Zürich.**

....., le 1945.

Pour 1 bidon de 35 kg net = 23 kg de coupon de sucre	Signature et adresse exacte:
" 2 " 70 " = 47 " " "
" 3 " 105 " = 70 " " "
" 4 " 140 " = 93 " " "
" 5 " 175 " = 117 " " "
" 6 " 210 " = 140 " " "

Ci-inclus kg coupons

Attention! Timbre de rationnement. Nous vous rendons attentifs au fait que nous ne pouvons livrer qu'après réception des coupons. Nous vous prions donc de joindre ces derniers aux commandes.

La fonte de

cire et vieux rayons

s'effectue chez nous avec des méthodes nouvelles et donne un rendement supérieur, au grand contentement de nos clients.

Nous achetons cependant aussi des vieux rayons et de la cire au plus haut prix.

La cire gaufrée HERZOG ne se casse pas facilement. Avec elle vous n'avez pas de contrariété ni de mécontentement.

Faites un plaisir à vos abeilles et montez à leur intention une ruche avec des rayons gaufrés HERZOG.

PRIX pour la confection de rayons artificiels HERZOG avec de la cire et des vieux rayons (cellules moyennes, 11 feuilles au kilo).

	CIRE ÉPURÉE	VIEUX RAYONS
de 1 à 4 kg.	1.80	3.20
de 4 à 10 kg.	1.70	3.—

PRIX pour les rayons gaufrés HERZOG, cellules moyennes, 11 feuilles au kg. (pour ruches suisses) emballées dans des boîtes de 1 kg.

de 1 à 4 kg.	9.80	le kg.
de 4 à 10 kg.	9.70	»
depuis 10 kg.	9.50	»

Augmentation pour les feuilles minces pour hausses : **50 ct.** par kg.
» » » » avec fil de fer incrusté : **50 ct.** par kg.

55^{me} année rayons gaufrés Herzog

M. HERZOG

**FABRIQUE
DE FEUILLES GAUFRÉES**

SURSEE

TÉLÉPHONE 38